



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N°1274-31**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1274-31 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne  
n° 1274 afin d'ajouter une définition**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 7 mai 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)